



Rupture du principe d'égalité.

Par **toutoune**, le **08/04/2009** à **23:14**

Bonjour,

Dans l'école de mon fils, l'état veut fermer une classe car il n'y a pas 25 élèves par classe mais seulement 22.

Par contre, dans la commune voisine, l'état finance dans un établissement privé sous contrat (les professeurs sont payés par l'état) un poste d'enseignante pour 14 enfants, un autre poste pour 20 enfants et enfin un autre pour 22. A la rentrée, ils n'auront aucun poste de fermé. C'est injuste !

L'état ne doit-il pas (et ce serait le minimum) appliqué les mêmes critères pour les établissements publics ? N'y a-t-il pas matière à invoquer la rupture du principe d'égalité afin d'obtenir le maintien de ce poste ?

Merci d'avance pour votre réponse éclairée.

Une maman en colère !

Par **Tisuisse**, le **08/04/2009** à **23:18**

Bonjour,

C'est à votre inspecteur d'académie, aux autres parents d'élèves et aux assocaitions de parents d'élèves que vous devriez poser la question. Nous, nous ne pouvons pas grand chose.